

Le rapport d'activité de l'Hadopi en quelques chiffres

La responsabilisation des usagers d'internet:

- **1 million** de premières alertes ont été adressées à des abonnés pour téléchargements illégaux à partir de leur accès internet
- **362 abonnés** ont reçu la lettre recommandée
- **18 dossiers** ont été transmis par la commission de protection des droits aux parquets territorialement compétents
- **1 décision** rendue par le tribunal de police de Belfort au titre de la contravention de négligence de l'abonné : une amende de 150 euros

La prise de conscience de l'importance des droits d'auteur :

- **44%** des usagers ayant choisis l'offre légale, l'ont fait par soucis du respect des droits d'auteur
- **69%** justifient à l'inverse leur choix du téléchargement illicite par le prix
- **21 %** expliquent leur choix du téléchargement illicite par leurs difficultés à identifier l'offre légale de l'offre illégale sur la toile
- Le label « pur » instauré par l'Hadopi, et contrôlé par ses soins, réunit environ **60 sites**. Il est un des moyens de permettre aux internautes de repérer les offres légales. **Un blog** est en préparation pour relayer l'expression de la communauté de l'offre légale.
- Au titre de sa mission veille sur l'emploi des DRM, l'Hadopi a été saisie à **2 reprises**.